



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-cinquième session

22-26 mars 2021

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2020

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**Mme Beth Crawford**  
**Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)**  
**Secrétaire du Comité consultatif de contrôle de la FAO**  
**Tél.: +3906 5705 2298**

### RÉSUMÉ

Le Comité consultatif de contrôle:

- se félicite de l'appui du Directeur général aux activités du Comité et le remercie de la coopération et de la disponibilité dont il a continué de faire preuve auprès des Membres et lors des réunions tenues en 2020, s'agissant d'apporter un éclairage sur les faits nouveaux et les difficultés auxquels est confrontée l'Organisation et d'être informé des résultats des débats du Comité;
- se félicite également des mesures que la FAO a prises en vue d'améliorer ses systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'urgence et pour assurer la continuité effective des activités de l'Organisation ainsi que la sécurité du personnel dans le contexte de la pandémie de covid-19;
- salue la détermination constante du Directeur général à transmettre le message de «l'exemplarité de la hiérarchie», ainsi que les efforts qu'il déploie en vue d'améliorer la transparence;
- confirme avec satisfaction l'assurance de la pleine indépendance du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) dans ses fonctions de vérification et d'enquête, se félicite de l'engagement du Directeur général à assurer au Bureau l'appui financier voulu et salue la poursuite de la collaboration avec le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) à cet égard;
- se déclare satisfait des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général et de la coordination avec les autres fonctions de contrôle et encourage à dégager d'autres possibilités de renforcement de la collaboration avec le Bureau de l'évaluation (OED);
- se félicite de l'approbation de la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général;
- réaffirme qu'il est important que la FAO poursuive les discussions, à l'échelle du système des Nations Unies, concernant le traitement adéquat des allégations de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation;
- prend acte des avancées réalisées concernant les fonctions de déontologie et de médiation;
- se félicite des progrès accomplis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques;
- se félicite également que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les états financiers de 2019 et compte bien travailler en étroite collaboration avec le nouveau Commissaire aux comptes;
- prend note avec satisfaction des efforts de la Direction de la FAO et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et invite le Bureau de l'Inspecteur général à continuer de réduire le nombre des recommandations en suspens issues de la vérification interne, en les rationalisant le cas échéant.

### SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

Le Comité financier est invité à prendre note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2020.

### Projet d'avis

**Le Comité financier a pris note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2020 et:**

- a) a reconnu que le Comité jouait un rôle important du fait qu'il fournissait une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- b) a réservé un accueil favorable au rapport du Comité, dans lequel figuraient des conclusions positives sur les fonctions de contrôle de l'Organisation et sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général, ainsi que des avis pertinents concernant le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;**
- c) s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relevaient de son mandat;**
- d) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité et leur rationalisation, et a dit attendre avec intérêt un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2021.**

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	4
I. Messages clés et résumé des conclusions découlant des travaux du Comité consultatif de contrôle en 2020 .....	5
II. Fonctionnement du Comité .....	6
<i>Fonctions et responsabilités</i> .....	6
<i>Plan de travail de 2020</i> .....	6
<i>Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2020</i> .....	7
III. Politiques de divulgation des rapports comptables et financiers .....	8
IV. Contrôle interne et gestion des risques .....	8
<i>Recommandations issues de la vérification interne</i> .....	8
<i>Recommandations issues de la vérification externe</i> .....	9
<i>Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques</i> .....	10
<i>Gestion des ressources humaines</i> .....	10
<i>Évaluation</i> .....	10
V. Politiques et mesures de la FAO visant à combattre la fraude, la corruption et la collusion .....	11
<i>Politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques relevant de la corruption</i> .....	11
<i>Sanctions à l'encontre des fournisseurs</i> .....	11
<i>Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités</i> .....	11
VI. Bureau de la déontologie et Bureau du Médiateur .....	11
<i>Fonctions et responsabilités</i> .....	11
<i>Adéquation des ressources</i> .....	12
<i>Prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir et prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles</i> .....	12
<i>Programme relatif à la déclaration de situation financière</i> .....	12
VII. Efficacité des fonctions du Bureau de l'Inspecteur général .....	12
<i>Indépendance du Bureau de l'Inspecteur général</i> .....	13
<i>Charte du Bureau de l'Inspecteur général</i> .....	13
<i>Assurance fondée sur l'analyse des risques</i> .....	13
<i>Fonctions d'enquête</i> .....	13
<i>Dotation en personnel et budget du Bureau de l'Inspecteur général</i> .....	13
VIII. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Comité .....	14
<i>Annexe 1: Composition du Comité en 2020</i> .....	15
<i>Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle</i> .....	16

### *Introduction*

1. Le Comité consultatif de contrôle a le plaisir de présenter son rapport annuel 2020. La structure du présent rapport est en phase avec le mandat du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session (novembre-décembre 2020)<sup>1</sup> et reproduit à l'annexe C de la section 146 du Manuel de la FAO. Le Comité salue avec satisfaction la mise en place d'une [page](#) spécialement consacrée au Comité consultatif de contrôle sur le site web de la FAO.
2. Ce dix-huitième Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle donne une vue d'ensemble des activités du Comité, ainsi que des observations, avis et recommandations formulés au cours de la période considérée, en vue de leur examen par le Directeur général et le Comité financier.
3. En 2020, le Comité a tenu une réunion de deux jours en février, au Siège de la FAO, ainsi que des réunions virtuelles d'une durée de trois demi-journées chacune, en juillet et en novembre.
4. Le Comité s'est déclaré satisfait des mises à jour et informations qui lui ont été régulièrement fournies, ainsi que des échanges francs et constructifs portant aussi bien sur les faits extérieurs qui conditionnent les activités de la FAO que sur des questions touchant à l'efficacité et à l'efficacités des principales opérations de l'Organisation. Il s'est félicité des entretiens menés avec le Directeur général, dont il a accueilli avec satisfaction l'invitation à s'adresser directement à lui à tout moment.
5. Le Comité adresse ses remerciements au Directeur général et à l'équipe de direction, à l'Inspecteur général par intérim et au nouvel Inspecteur général, au Fonctionnaire chargé des questions de déontologie et au Fonctionnaire chargé des questions de déontologie par intérim, au Médiateur, aux directeurs responsables de l'évaluation, des ressources humaines, des finances, des services informatiques et des statistiques, à d'autres fonctionnaires de la FAO ainsi qu'aux Commissaires aux comptes (Philippines et Inde), pour le concours et l'assistance qu'ils ont fournis lors de ses réunions tenues en 2020. Le Comité remercie également son Secrétariat de l'appui concret apporté lors des réunions et tout au long de l'année 2020.
6. M. Verasak Liengsriwat a présidé le Comité à sa cinquante-quatrième session, tenue en février 2020. La présidence et la vice-présidence sont assurées par M. Fayezul Choudhury et Mme Anjana Das, respectivement, depuis la réunion de juillet 2020. Deux nouveaux membres, Mme Malika Aït-Mohamed Parent et Mme Hilary Wild, ont rejoint le Comité en juillet 2020<sup>2</sup>. On trouvera à l'*annexe 1* la liste des membres du Comité en 2020.

---

<sup>1</sup> CL 165/REP, paragraphe 26.a)

<sup>2</sup> CL 164/REP, paragraphe 19.j)

## I. Messages clés et résumé des conclusions découlant des travaux du Comité consultatif de contrôle en 2020

7. On trouvera ci-après un récapitulatif des messages clés et des conclusions découlant des travaux du Comité en 2020. Des précisions sont fournies dans les sections suivantes du présent rapport.

8. Le Comité:

- a) s'est félicité du message de «l'exemplarité de la hiérarchie» transmis par le Directeur général et de la détermination de celui-ci à rendre la FAO plus dynamique, plus transparente et plus inclusive, à améliorer l'efficacité et l'efficacé, tout en confirmant la politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude et des pratiques relevant de la corruption et en garantissant l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général dans ses fonctions de vérification et d'enquête;
- b) a félicité la FAO d'avoir rapidement activé son plan de continuité des opérations et assuré ainsi la bonne exécution du programme de l'Organisation, tout en veillant à la sécurité du personnel, dans le contexte de la pandémie de covid-19;
- c) a apporté son appui aux réformes de l'Organisation, a salué l'objectif du Directeur général de décloisonner les activités et de s'orienter vers une approche de gestion «modulaire» plus agile et rationalisée, et a dit attendre avec intérêt l'évaluation des résultats et de l'incidence de ces réformes le moment venu;
- d) a réservé un accueil favorable aux grandes lignes du nouveau Cadre stratégique et s'est dit impressionné par la manière dont les activités multidimensionnelles de la FAO étaient prises en compte dans le Cadre stratégique et par la position centrale qui était réservée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD);
- e) s'est félicité que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les états financiers de 2019, et a déclaré attendre avec intérêt de travailler en collaboration avec le nouveau Commissaire aux comptes dans le cadre des processus de communication des informations financières;
- f) a félicité la FAO des efforts déployés aux fins de la mise en œuvre et du suivi des recommandations issues des vérifications interne et externe; toutefois, s'agissant de la vérification interne, il a noté que le nombre de recommandations en suspens restait élevé et a donc encouragé le Bureau de l'Inspecteur général à les examiner afin de déterminer si celles-ci demeuraient pertinentes et valides;
- g) a conclu que le Bureau de l'Inspecteur général accomplissait ses tâches de façon efficace et satisfaisante et qu'il agissait en toute indépendance;
- h) s'est félicité de la détermination du Directeur général à assurer l'appui financier voulu au Bureau de l'Inspecteur général, ainsi que de la poursuite de la collaboration avec le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, à cet égard;
- i) a appelé l'attention de la Direction sur les principaux risques et les observations critiques figurant dans certains des rapports d'audit publiés en 2020 et a réaffirmé son soutien à la proposition du Directeur général visant à faciliter les communications semestrielles de l'Inspecteur général à l'équipe de direction concernant les résultats, les points communs et les enseignements à retenir;
- j) a salué les progrès accomplis concernant le cadre de contrôle interne, la déclaration relative au contrôle interne, la gestion des risques et l'appétence pour le risque, et a recommandé que soit mis en place un comité de haut niveau chargé des risques, appelé à guider l'évaluation des principaux domaines de risques et la définition des mesures à mettre en place et permettant de renforcer la responsabilisation et de mettre en avant la fonction de gestion des risques;
- k) a accueilli avec satisfaction le Plan d'action stratégique pour les ressources humaines (2020-2021) qui reposait sur des principes solides, mais dont il considérait les attentes comme pouvant être excessivement ambitieuses, et a dit attendre avec intérêt d'en suivre la mise en œuvre;

- l) a apprécié à leur juste valeur les efforts déployés afin d'améliorer les politiques, processus et dispositifs de la FAO visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et il est convenu de poursuivre l'examen de la coordination des activités et des responsabilités au sein de l'Organisation à cet égard;
- m) a noté que les perspectives économiques pouvaient avoir une incidence sur les contributions volontaires des donateurs et a encouragé la FAO à suivre la question de près, en particulier pour ce qui est de l'année 2021;
- n) a salué les progrès accomplis concernant les fonctions de déontologie et de médiation suite au recrutement des nouveaux fonctionnaires chargés de ces questions;
- o) s'est félicité des progrès accomplis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques;
- p) a accueilli avec satisfaction l'approbation de la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général;
- q) a réaffirmé qu'il était important que la FAO poursuive les discussions, à l'échelle du système des Nations Unies, concernant le traitement adéquat des allégations de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation;
- r) s'est félicité de l'approbation de son mandat révisé, tel que présenté par le Comité consultatif de contrôle.

## II. Fonctionnement du Comité

### Fonctions et responsabilités

9. Au cours de l'été 2020, le Comité a procédé à l'examen de son mandat, d'une part en réponse au Comité financier qui, à sa cent quatre-vingtième session, avait demandé que le processus de recrutement des membres du Comité y soit inscrit et, d'autre part, en vertu de l'article 11 de son mandat même qui prévoyait un «examen périodique du mandat».

10. Le Comité a lancé le processus d'examen de son mandat à sa cinquante-cinquième réunion virtuelle (27-29 juillet 2020), avant de procéder à une étude et une analyse approfondies, comportant notamment une évaluation comparative et la prise en compte des recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies<sup>3</sup>. Le mandat révisé a été présenté au Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session (novembre 2020)<sup>4</sup>, puis approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session, tenue en novembre-décembre 2020<sup>5</sup>.

### Plan de travail de 2020

11. Le Comité est heureux d'annoncer qu'il s'est acquitté de ses fonctions conformément à son mandat et qu'il a réalisé l'intégralité de son plan de travail pour 2020.

12. Le Comité a continué de fournir des avis indépendants au Directeur général et au Comité financier concernant les dispositifs de contrôle interne, les processus de gestion des risques, les rapports financiers ainsi que les fonctions de vérification interne, d'enquête et de déontologie de l'Organisation, et cela grâce à un examen approfondi des activités du Bureau de l'Inspecteur général (OIG), du Bureau de la déontologie et du Bureau du Médiateur, d'autres fonctions de contrôle de la FAO (évaluation et vérification externe) et de la suite que l'Organisation a donnée aux recommandations et rapports d'enquête émanant d'OIG.

<sup>3</sup> JIU/REP/2019/6 *Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies*.

<sup>4</sup> FC 183/7.

<sup>5</sup> CL 165/REP, paragraphe 26.a).

13. Conformément aux meilleures pratiques, à chacune de ses réunions, le Comité s'est entretenu en séance privée avec l'Inspecteur général (ou l'Inspecteur général par intérim), le Fonctionnaire chargé des questions de déontologie (ou le Fonctionnaire chargé des questions de déontologie par intérim) et le Médiateur (lors de sa réunion de novembre). Il s'est réuni en séance privée avec le Commissaire aux comptes à de sa cinquante-quatrième réunion, tenue en février 2020.

14. À l'issue de chacune de ses réunions, le Comité a adressé une lettre au Directeur général et à la Présidente du Comité financier afin de les informer des principales conclusions des débats menés et il tient à remercier le Directeur général de la suite rapide donnée aux observations du Comité.

15. Le Comité s'est penché sur la question de la mesure et de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités, en vue d'améliorer son efficacité et de rester à la hauteur de l'objectif visé. Un certain nombre de mesures ont été envisagées, concernant en particulier les modalités à suivre pour faciliter l'organisation des réunions (y compris les réunions virtuelles) ainsi que la remontée d'observations structurées sur ses résultats, de la part des principales parties prenantes.

16. S'agissant de l'évaluation des résultats du Comité, ce dernier a noté que des débats étaient en cours dans le cadre des comités de contrôle du système des Nations Unies en vue de la réalisation périodique d'évaluations externes indépendantes et/ou d'examens par les pairs, et a informé que l'étude de l'approche à suivre à cet égard se poursuivrait pendant l'exercice 2021-2022.

#### **Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2020**

17. Compte tenu des limites de temps inhérentes à la modalité des réunions virtuelles, le Comité est convenu que l'analyse des questions thématiques ferait l'objet de réunions spéciales à tenir dans l'intervalle des sessions.

18. En 2020, en sus de l'examen des points permanents inscrits à son ordre du jour, le Comité a donné des orientations ponctuelles sur les questions suivantes:

- Charte du Bureau de l'Inspecteur général
- Réformes de l'Organisation
- Initiative Main dans la main
- Grandes lignes du nouveau Cadre stratégique de la FAO
- Incidence de la pandémie de covid-19 et plan de continuité des opérations de la FAO
- Mandat du Comité consultatif de contrôle
- Mandat du Bureau de la déontologie
- Plan d'action stratégique pour les ressources humaines (2020-2021)
- Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques
- Présentation générale sur la transformation numérique et la cybersécurité
- Modifications apportées à la politique en matière de voyages

19. Le Comité s'est félicité des réformes de l'Organisation et de l'objectif du Directeur général de décloisonner les activités et de s'orienter vers une approche de gestion «modulaire» plus agile et rationalisée, et a dit attendre avec intérêt l'évaluation des résultats et de l'incidence des réformes qui sera réalisée après une période de rodage des nouvelles dispositions.

20. Le Comité a accueilli favorablement la création d'un Bureau des objectifs de développement durable devant permettre d'accélérer et de faciliter la coordination des activités en vue de la concrétisation du Programme 2030, et a noté avec intérêt l'Initiative Main dans la main. Concernant cette dernière, il a appelé l'attention sur la nécessité de protéger cette très grande quantité de données contre les cyberattaques.

21. Le Comité a salué par ailleurs la mise en place du Comité de la jeunesse et du Comité des femmes ainsi que les séries de séminaires sur l'innovation et s'est félicité de la création de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques qui vise à combler la fracture numérique en agriculture, tout en restant conscient de la nécessité de se protéger contre les cyberattaques.

22. Le Comité a réservé un accueil favorable aux grandes lignes du Cadre stratégique et s'est dit impressionné par la manière dont les multiples facettes des activités de la FAO étaient prises en compte dans le Cadre stratégique. Il a dit soutenir fortement la vision large et globale qui était définie dans l'énoncé stratégique et s'articulait autour du Programme 2030 et des ODD. Il a recommandé qu'une analyse approfondie des risques et des variables inconnues soit prise en compte lors de la suite du processus d'élaboration du Cadre stratégique.

23. L'ancien Président du Comité a participé au processus de sélection du nouvel Inspecteur général et les membres du Comité ont été consultés au sujet du candidat à proposer<sup>6</sup>.

### **III. Politiques de divulgation des rapports comptables et financiers**

24. En 2020, le Comité a reçu des informations relatives aux états financiers et aux rapports de gestion, à la situation de trésorerie de l'Organisation, à la stratégie adoptée en matière d'investissements et à la gestion du portefeuille, au respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (les normes IPSAS), au renforcement des systèmes administratifs et financiers et à la supervision des contrôles financiers dans les bureaux décentralisés.

25. Le Comité a pris note de la situation financière générale pendant la période en cours et des incertitudes que les perspectives économiques mondiales faisaient peser sur le prochain exercice biennal, et il a invité la FAO à continuer de suivre de près la situation des contributions volontaires en 2021.

26. Le Comité s'est également penché sur la question de l'assurance-maladie après cessation de service, de l'important déficit cumulatif correspondant et des modalités d'enregistrement de celui-ci conformément aux normes IPSAS, et il a pris note des modifications apportées à la politique de l'Organisation en matière de voyages, y compris au regard de la diminution des déplacements.

### **IV. Contrôle interne et gestion des risques**

#### **Recommandations issues de la vérification interne**

27. Le Bureau de l'Inspecteur général fait constamment le point sur la mise en œuvre des recommandations et mesures convenues qui sont encore en suspens. Au 31 décembre 2020, 480 mesures convenues n'avaient pas encore été appliquées<sup>7</sup>, soit 25 pour cent de plus qu'en 2019. Le Comité a noté que le Bureau de l'Inspecteur général expliquait cette hausse par un faible taux d'exécution dans le courant de l'année, l'Organisation ayant été appelée à répondre à des priorités plus urgentes dans le contexte de la pandémie de covid-19<sup>8</sup>.

28. Il a été confirmé au Comité que le Bureau de l'Inspecteur avait examiné les recommandations, afin d'établir si celles-ci demeuraient pertinentes et de procéder à une rationalisation. Le Comité a recommandé, d'une part, que les recommandations en suspens soient regroupées afin d'en faciliter la mise en œuvre en synergie à chaque fois que possible, et d'autre part, que le Bureau de l'Inspecteur général et la Direction déploient des efforts parallèles pour valider les recommandations issues des vérifications et s'assurer que les questions connexes sont traitées de manière coordonnée, en s'attaquant aux causes profondes afin que les améliorations apportées soient systémiques et durables.

---

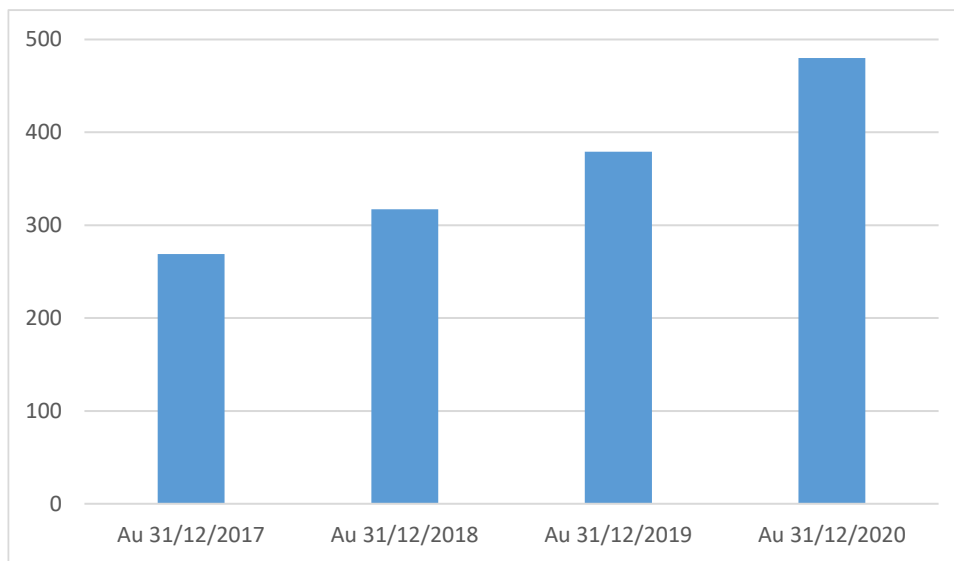
<sup>6</sup> FC 180/13 Rev.1.

<sup>7</sup> FC 185/13.1.

<sup>8</sup> Données du Bureau de l'Inspecteur général au 31 janvier 2020.



Figure 1: Nombre de recommandations en suspens issues de la vérification interne



29. Le Comité a exprimé une fois encore son inquiétude face aux conclusions découlant de plusieurs vérifications visant les bureaux de pays de la FAO, dont continuaient de se dégager des points communs, potentiellement révélateurs de problèmes structurels. À cet égard, il était impatient de connaître les résultats de l’audit des capacités des bureaux de pays. Il a confirmé qu’il attendait aussi avec intérêt les informations relatives aux enseignements à retenir que l’Inspecteur général communiquait deux fois par an à l’équipe de direction, ainsi que l’avait préconisé le Directeur général.

#### **Recommandations issues de la vérification externe**

30. Lors d’une première réunion avec le nouveau Commissaire aux comptes, le Comité a pris note des défis supplémentaires que posait la vérification à distance ainsi que des problèmes susceptibles d’en découler quant au caractère incomplet des documents dont on disposait pour les audits et à leur intégrité. Pour l’avenir, il a recommandé que les vérificateurs soient dûment formés aux techniques de vérification à distance et à la technologie correspondante, et que des points de contrôle supplémentaires soient mis en place. Le Comité s’est également penché sur les critères retenus pour le choix des pays visés dans le cadre de l’audit annuel.

31. Compte tenu du temps limité à disposition lors de la réunion virtuelle, le Comité s’est entretenu en séance spéciale avec le Commissaire aux comptes au début du mois de janvier 2021, ce qui lui a permis d’examiner et de saluer le plan de travail de celui-ci, tout en invitant à renforcer la collaboration avec la Direction au stade de la planification.

32. En 2020, le Comité a poursuivi l’examen du rapport détaillé du Commissaire aux comptes et des notes adressées à la Direction, en particulier les recommandations formulées, et a examiné les modalités prévues pour assurer la transition du Commissaire aux comptes actuel à son successeur.

33. Le Comité a pris note du rapport sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019, qui a été présenté au Comité financier à sa cent quatre-vingt-troisième session (novembre 2020).

**Tableau 1: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes<sup>9</sup>**

Rapport d'audit*	Nombre total de recommandations	Recommandations en suspens à la date de présentation du précédent rapport	Recommandations closes depuis la présentation du précédent rapport	Recommandations en suspens en novembre 2019
Rapport détaillé 2014	26	2	1	1
Rapport détaillé 2016	19	1	0	1
Rapport détaillé 2017	29	6	1	5
Rapport détaillé 2018	41	41	23	18
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

\* Les rapports dont les recommandations sont closes ne sont pas indiqués ici (rapports détaillés pour 2012-2013 et pour 2015).

### Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques

34. Le Comité s'est félicité des efforts constants que déployait la FAO pour mettre en avant les responsabilités relatives à la mise en œuvre rapide des mesures et recommandations issues de la vérification interne, s'agissant de mieux gérer les risques et d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation, et il a salué les progrès accomplis à cet égard tout en exprimant l'espoir que de nouveaux progrès seraient réalisés. Il a recommandé la mise en place d'un comité interne chargé des risques, appelé à mettre davantage en lumière l'appui que la Direction apportait à la promotion d'un cadre solide en matière de culture du risque, d'appétence au risque et de maturité de la gestion des risques au sein de l'Organisation.

35. Le Comité a accueilli favorablement les plans relatifs à l'inclusion de la gestion des risques dans le Cadre stratégique 2022-2031 et dans le Plan à moyen terme 2022-2025. Dans les questionnaires relatifs au contrôle interne, le Comité a été heureux de constater l'existence d'une collaboration fructueuse et d'un partage d'informations efficace lors des vérifications interne et externe, et il a recommandé de nouvelles mesures visant à parvenir à une assurance combinée.

### Gestion des ressources humaines

36. Le Comité a salué les efforts considérables déployés au sein de la Division des ressources humaines afin d'élaborer des directives et procédures de gestion du télétravail pendant la pandémie de covid-19, y compris des solutions visant à en réduire au maximum les incidences pour le personnel dans les pays les plus touchés, d'aider les dirigeants dans la gestion du personnel, en particulier aux fins de l'évaluation des résultats dans des circonstances exceptionnelles, et de mettre en place des mesures de soutien et de conseil pour la gestion du stress mental. Il s'est également félicité de l'appui concret fourni par la Division des services informatiques pour la mise au point de solutions numériques et la prise en compte des enseignements à retenir pour la construction d'une «nouvelle normalité».

37. Le Comité s'est penché sur le projet de Plan d'action stratégique pour les ressources humaines (2020-2021) et a donné des indications spécifiques. Il a été heureux de constater que certaines d'entre elles avaient été prises en compte aux fins de l'établissement de la version finale du Plan. Le Comité était d'avis que le Plan, dont il continuait de considérer les attentes comme pouvant être excessivement ambitieuses, reposait sur des principes solides, et il est convenu de continuer à en suivre de près la mise en œuvre.

### Évaluation

38. Le Comité a tenu une séance de travail avec le Bureau de l'évaluation, portant sur les rapports d'évaluation établis par celui-ci et sur le plan de travail relatif aux évaluations. Lors d'une réunion conjointe avec le Directeur du Bureau de l'évaluation et l'Inspecteur général par intérim, le Comité s'est félicité de la complémentarité et de la collaboration entre les deux bureaux, qu'il a encouragés à

<sup>9</sup> FC 183/8.1 Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes.

dégager de nouvelles possibilités de collaboration renforcée, en particulier par l'attribution de missions conjointes et leur réalisation plus rapide afin d'optimiser les synergies.

39. Le Comité a aussi recommandé que, dans les documents d'évaluation qui seraient adressés au Comité du Programme à l'avenir, la nature et l'incidence de la collaboration entre le Bureau de l'évaluation et le Bureau de l'Inspecteur général soient explicitées de manière que le Comité du Programme puisse mieux comprendre les efforts déployés à ce titre.

## **V. Politiques et mesures de la FAO visant à combattre la fraude, la corruption et la collusion**

### **Politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques relevant de la corruption**

40. Le Comité s'est dit satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques relevant de la corruption à la FAO. Il s'est félicité en particulier du message de «l'exemplarité de la hiérarchie» transmis au personnel à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, célébrée le 9 décembre, ainsi que des communications répétées du Directeur général à l'ensemble des fonctionnaires et aux Membres.

41. Lors de l'examen d'un certain nombre d'audits visant les bureaux de pays, aux capacités locales souvent limitées, le Comité a noté le contexte difficile dans lequel s'inscrivait la mise en œuvre de systèmes efficaces de contrôle interne, de gestion des risques, de lutte contre la fraude et de contrôle de conformité. Il a donc insisté sur la nécessité d'exercer une vigilance constante lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des procédures, y compris en inscrivant des mesures de cybersécurité dans les systèmes de planification des ressources de la FAO. Le Comité se penchera à nouveau sur ce point en 2021.

### **Sanctions à l'encontre des fournisseurs**

42. Le Comité s'est dit inquiet du retard dans l'application de sanctions à l'encontre des fournisseurs une fois les rapports du Bureau de l'Inspecteur général publiés et il est convenu qu'un examen approfondi des sanctions à prendre et du rôle du Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs serait mené en 2021.

### **Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités**

43. Le Comité a pris note du rapport 2020 du Fonctionnaire chargé des questions de déontologie sur la politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités et s'est félicité de la bonne collaboration établie avec le Bureau de l'Inspecteur général aux fins de l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pertinentes.

## **VI. Bureau de la déontologie et Bureau du Médiateur**

### **Fonctions et responsabilités**

44. Le Comité a été heureux d'examiner le projet de mandat établi pour le Bureau de la déontologie. Il a dit attendre avec intérêt l'examen du mandat proposé pour le Bureau du Médiateur, qui serait effectué en début d'année 2021, et a accueilli favorablement l'invitation du Directeur général à ce que le Comité donne des indications concernant les meilleures pratiques et les références applicables à la fonction de médiateur.

45. Le Comité a constaté une méconnaissance perceptible, à l'échelle de l'Organisation, quant à la distinction à faire entre les fonctions du Déontologue et celles du Médiateur, et s'est félicité de la collaboration établie entre les deux spécialistes aux fins de la diffusion d'informations pertinentes et de la réalisation d'un cours de formation spécialement consacré à la question.

46. Le Comité s'est également félicité des exposés détaillés qu'ont reçus le Déontologue et le Médiateur<sup>10</sup>, concernant en particulier les ressources disponibles, et a salué le travail accompli depuis

---

<sup>10</sup> Dans le plein respect de la confidentialité des travaux du Bureau du Médiateur sur lesquels aucune information ne peut être communiquée.

leur prise de fonction. Il a pris note des faits nouveaux dans leurs domaines d'activité respectifs et s'est félicité de la communication ouverte et de l'étroite coordination qui avaient été établies entre les deux fonctions.

47. Le Comité a salué la publication de la circulaire administrative sur le programme relatif à la déclaration de conflits d'intérêts et à la déclaration de situation financière<sup>11</sup> et a noté les progrès accomplis dans l'examen de la politique relative aux cadeaux et dans l'élaboration du code de conduite en matière de déontologie. Il a été heureux d'apprendre que l'atelier de formation sur l'encadrement éthique à la FAO avait été organisé à l'intention de tous les fonctionnaires de classe P-5 et de rang supérieur de l'Organisation.

#### **Adéquation des ressources**

48. Le Comité a noté la charge de travail considérable et appelée à s'alourdir, dont s'occupaient le Bureau de la déontologie et le Bureau du Médiateur avec des moyens restreints, et continuera de surveiller l'adéquation des ressources.

#### **Prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir et prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

49. Le Comité a salué les efforts déployés par la FAO dans l'application des politiques, processus et dispositifs visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et s'est félicité de la pleine détermination du Directeur général à lutter contre toutes les formes de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination, d'abus de pouvoir et d'exploitation sexuelle, en particulier dans le cadre de l'exécution du mandat de la FAO sur le terrain.

50. Le Comité a également noté l'action que menait la FAO s'agissant de renforcer la culture de la prévention, d'améliorer les activités de sensibilisation et de garantir une approche axée sur les victimes, et a salué avec satisfaction la création d'une équipe spéciale interne chargée de la prévention du harcèlement sexuel et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dont la présidence était assurée au niveau du Directeur général adjoint. Il était néanmoins d'avis qu'il convenait de réfléchir plus avant au positionnement adéquat à donner à la coordination des activités et des responsabilités à cet égard, au sein de l'Organisation.

#### **Programme relatif à la déclaration de situation financière**

51. Le Comité s'est dit heureux d'apprendre que le taux de réponses au questionnaire relatif à la déclaration de situation financière avait été élevé en 2020 et qu'il y avait eu un faible nombre de conflits apparents et une absence totale de conflits d'intérêts effectifs.

## **VII. Efficacité des fonctions du Bureau de l'Inspecteur général**

52. Le Comité a confirmé avec satisfaction l'efficacité des fonctions de vérification interne, d'inspection et d'enquête et estimait que le Bureau de l'Inspecteur général fournissait ses services de manière adéquate et efficace.

53. En 2020, le Comité a procédé à un examen approfondi portant sur: i) 28 rapports d'audit; ii) les rapports d'activité trimestriels du Bureau de l'Inspecteur général; iii) les plans de travail du Bureau pour 2020 et 2020-2021, y compris leurs versions mises à jour et remaniées en considération notamment de l'incidence de la pandémie de covid-19 sur les activités; iv) le projet de Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général. Il s'est aussi penché sur la méthode de vérification des faits suivie pour les questionnaires de contrôle interne et en a confirmé la validité.

54. Le Comité, tout en reconnaissant les conditions de travail difficiles de plusieurs bureaux de pays, s'est dit inquiet des résultats des audits visant ces bureaux. Il a noté que, pour la plupart des pays où les contrôles internes n'étaient pas satisfaisants ou devaient être renforcés, il existait des problèmes de capacité structurelle systématiques, et s'est félicité que le Bureau de l'Inspecteur général ait

---

<sup>11</sup> AC2020/04.

convenu de procéder à un examen des capacités dans les bureaux de pays, ainsi que l'avait recommandé le Comité.

55. Le Comité a appelé l'attention de la Direction sur les principaux risques et les observations d'importance critique figurant dans certains des rapports d'audit publiés en 2020 et a réaffirmé son appui à la proposition du Directeur général visant à faciliter les communications semestrielles de l'Inspecteur général à l'équipe de direction concernant les résultats, les points communs et les enseignements à retenir.

#### **Indépendance du Bureau de l'Inspecteur général**

56. À chacune de ses réunions tenues en 2020, le Comité a reçu l'assurance que les fonctions de vérification et d'enquête étaient exercées en toute indépendance, sans aucune ingérence indue.

#### **Charte du Bureau de l'Inspecteur général**

57. Le Comité a examiné et commenté la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général<sup>12</sup>, qui a été approuvée par le Comité financier à sa cent quatre-vingtième session (juin 2020). Il a été heureux de confirmer que la Charte révisée était conforme aux pratiques optimales.

58. Le Comité poursuivait l'examen de la question des procédures à suivre en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat de l'Organisation et a dit attendre avec intérêt que la question fasse l'objet d'un examen plus approfondi à l'échelle du système des Nations Unies.

#### **Assurance fondée sur l'analyse des risques**

59. Le Comité évalue régulièrement la méthode de planification fondée sur l'analyse des risques que suit le Bureau de l'Inspecteur général. Cette approche permet de garantir que les assurances et les avis que fournit le Bureau restent centrées, de façon systématique, sur des domaines qui sont importants pour l'Organisation. Le Comité a estimé que les thèmes abordés et les activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général durant l'année en portaient la confirmation.

60. Le Comité a examiné et soutenu le plan de travail que le Bureau de l'Inspecteur général avait dû remanier suite à la suspension d'un certain nombre de missions de vérification du fait de la pandémie de covid-19, ainsi que pour éviter toute superposition avec le plan de travail du Commissaire aux comptes. Il a constaté avec satisfaction qu'à la fin de 2020, le Bureau avait achevé 23 missions de vérification (contre 20 en 2019) et qu'une grande partie des activités de vérification prévues avaient été menées à bien<sup>13</sup>.

#### **Fonctions d'enquête**

61. Le Comité a salué les efforts que l'Unité des enquêtes avait déployés en 2020 afin de parvenir à gérer un volume croissant de plaintes et d'affaires avec les moyens disponibles. Dans le cadre de l'examen de la question des ressources nécessaires à la réalisation des enquêtes, il a noté que l'analyse comparative menée par le Bureau de l'Inspecteur général à cet égard avait révélé que la FAO se situait en dessous du niveau de référence recommandé.

62. Le Comité s'est félicité de la bonne coopération établie avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine des investigations informatiques.

#### **Dotation en personnel et budget du Bureau de l'Inspecteur général**

63. Le Comité a appuyé les initiatives et les mesures prises par le Bureau de l'Inspecteur général pour devenir plus efficace et plus efficient, et cela en centralisant la fonction de vérification interne, par le transfert au Siège de tous les postes, de façon à permettre une affectation plus souple du personnel en fonction des exigences liées aux catégories de risques élevés.

64. Le Comité s'est félicité de la détermination du Directeur général à assurer l'appui financier voulu au Bureau de l'Inspecteur général et a salué la poursuite de la collaboration avec le Bureau de la

---

<sup>12</sup> FC 180/12; FC 180/12 Add.1.

<sup>13</sup> FC 185/13.1 et FC 185/13.2, *Rapport annuel 2020 de l'Inspecteur général*.

stratégie, de la planification et de la gestion des ressources à cet égard, s'agissant de dégager des solutions durables pour 2021 et au-delà.

### VIII. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Comité

65. Conformément aux indications données par le Comité consultatif de contrôle à sa cinquante-sixième réunion, l'état d'avancement, au mois de novembre 2020, de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité<sup>14</sup> a été examiné et une rationalisation effectuée. Le résultat de ce processus est reproduit dans le tableau 2 et des précisions sont fournies à l'annexe 2.

**Tableau 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle, au 31 décembre 2020**

Année	Recommandations en vigueur <sup>i)</sup>
2019	1
2020-2021	18
<b>Nombre total de recommandations</b>	<b>19</b>
<sup>i)</sup> Validées par le Comité en février 2021	

<sup>14</sup> FC 183/8.2 Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO.

***Annexe 1: Composition du Comité en 2020***

Le Comité est composé de cinq membres. En 2020, la composition du Comité était la suivante:

<b>Comité consultatif de contrôle 2020</b>	<b>Membres</b>
M. Verasak Liengsriwat	Président (de juillet 2019 à février 2020)
Mme Enery Quinones	Vice-Présidente (de juillet 2019 à février 2020)
M. Gianfranco Cariola	
Mme Anjana Das	
M. Fayezul Choudhury	
<hr/>	
M. Fayezul Choudhury	Président (depuis juillet 2020)
Mme Anjana Das	Vice-Présidente (depuis juillet 2020)
M. Gianfranco Cariola	Membre (depuis décembre 2017, mandat renouvelé en décembre 2020)
Mme Malika Aït-Mohamed Parent	Membre (depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2020)
Mme Hilary Wild	Membre (depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2020)
<hr/>	
<b>Secrétaire de droit</b>	
Mme Beth Crawford	
Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources	

**Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle<sup>15</sup>**

MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE		
1.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a proposé de mettre en place un comité interne chargé des risques. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
2.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a recommandé la mise en phase du cadre de contrôle interne avec la nouvelle structure de l'Organisation. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
3.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a demandé qu'une analyse des risques et des variables inconnues, à l'échelle de l'Organisation, figure dans le nouveau Cadre stratégique. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
4.	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24 et 25 février 2020)	<b>Le Comité</b> est convenu d'examiner plus avant la gestion globale des risques une fois que le CCI aurait rendu son rapport sur la question. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
5.	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24 et 25 février 2020)	<b>Le Comité</b> a suggéré que l'ensemble des résultats des questionnaires de contrôle interne renseignés à l'échelle institutionnelle, dans les bureaux de pays et dans les bureaux régionaux, soient colligés et servent de base pour la définition des prochaines étapes pour la FAO, et a recommandé d'adapter les directives existantes en fonction des nouveaux enjeux qui devront être pris en compte dans les prochains questionnaires. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
6.	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25 et 26 novembre 2019)  Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17 et 18 juillet 2019)	<b>Le Comité</b> est convenu de la nécessité de déterminer quels étaient les risques les plus menaçants pour l'Organisation, compte tenu notamment des conclusions de l'examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies réalisé par le CCI, et de mettre à jour le journal des risques de l'Organisation; et  a recommandé l'ajout, dans le journal des risques de l'Organisation, d'un risque strictement lié à l'intégrité financière (prenant en compte les éléments suivants: corruption, fraude, légitimité des objectifs, indépendance des contrôles et gestion des immobilisations). <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
PRÉVENTION DE LA FRAUDE		
7.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a recommandé d'inscrire la cible 5 de l'ODD 16 relatif à la justice dans le tableau de bord de prévention de la fraude et dans le Cadre stratégique de la FAO.
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES		
8.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a recommandé que le Bureau de l'Inspecteur général examine les recommandations en suspens issues des vérifications afin de déterminer si celles-ci demeuraient pertinentes. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
9.	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	<b>Le Comité</b> a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Directeur général de faciliter l'octroi de ressources suffisantes en fonction des besoins, tout en notant qu'il fallait trouver une solution de long terme plus durable au manque de personnel affecté à la fonction d'enquête. <i>Mise en œuvre par la FAO: en cours.</i>
10.	Cinquante-cinquième session du Comité	<b>Le Comité</b> a recommandé que la FAO continue de suivre de près les avancées réalisées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les dispositions constitutives d'une

<sup>15</sup> Les recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle à sa cinquante-sixième session (novembre 2020) ont été validées par celui-ci à sa cinquante-septième session (février 2021).



	consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation. <i>Mise en œuvre par la FAO:</i> poursuite de l'action de coordination menée, sous la houlette du Bureau juridique (LEG), à l'échelle du système des Nations Unies.
11.	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24 et 25 février 2020)	<b>Le Comité</b> s'est dit préoccupé des résultats des récents rapports d'audit, en particulier ceux des cinq rapports d'audit consacrés au cycle de projets, et a invité instamment à mettre en œuvre de mesures correctives pour éviter tout risque de compromettre la capacité de l'Organisation d'attirer des ressources financières et de garantir aux donateurs qu'elle agit en toute transparence. <i>Mise en œuvre par la FAO:</i> en cours.
12.	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24 et 25 février 2020)	<b>Le Comité</b> a noté que plusieurs rapports d'audit présentaient un certain nombre de points communs et mettaient en lumière des problèmes similaires et a recommandé que le Bureau de l'Inspecteur général rende compte aux responsables de haut niveau, de préférence tous les six mois, des rapports d'audit dont les conclusions sont défavorables, afin qu'il soit possible d'en tirer les enseignements voulus, s'agissant en particulier des rapports d'audit assortis de l'appréciation «non satisfaisant». <i>Mise en œuvre par la FAO:</i> à partir de 2021.
<b>VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES, GESTION FINANCIÈRE ET RAPPORTS COMPTABLES ET FINANCIERS</b>		
13.	Cinquante-sixième session (deuxième séance) du Comité consultatif de contrôle (5 janvier 2021)	<b>Le Comité</b> a examiné son plan de travail et formulé des observations lors d'une séance spéciale tenue en janvier 2021 et consacrée aux questions relatives à la vérification externe.
<b>FONCTIONS DU DÉONTOLOGUE ET DU MÉDIATEUR</b>		
14.	Cinquante-cinquième session du Comité consultatif de contrôle (27-29 juillet 2020)	<b>Le Comité</b> a recommandé que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux. <i>Mise en œuvre par la FAO:</i> poursuite de l'examen de la politique.
15.	Cinquante-quatrième session du Comité de vérification (24 et 25 février 2020)	<b>Le Comité</b> a demandé qu'une enquête de satisfaction portant sur le Bureau de la déontologie soit menée deux ans après son entrée en fonction en bonne et due forme (2022). <i>Mise en œuvre par la FAO:</i> réalisation prévue en 2022.
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
16.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a noté que le Plan stratégique pour les ressources humaines (2020-2021) était peut-être excessivement ambitieux et a dit attendre avec intérêt d'en suivre la mise en œuvre.
<b>PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL, DE L'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE L'ABUS DE POUVOIR</b>		
17.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> a apprécié à leur juste valeur les efforts déployés afin d'améliorer les politiques, processus et dispositifs de la FAO en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et de l'abus de pouvoir, et il est convenu de poursuivre l'examen de la coordination des activités et des responsabilités au sein de l'Organisation à cet égard.
<b>APPUI LOGISTIQUE ET OPÉRATIONNEL INTERNE</b>		
18.	Cinquante-sixième session du Comité consultatif de contrôle (18-20 novembre 2020)	<b>Le Comité</b> s'est dit inquiet du retard dans l'application de sanctions à l'encontre des fournisseurs une fois les rapports du Bureau de l'Inspecteur général publiés, et il est convenu qu'un examen approfondi des sanctions à prendre et du rôle du Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs serait mené en 2021.
<b>INNOVATION NUMÉRIQUE ET CYBERSÉCURITÉ</b>		
19.	Cinquante-sixième session (troisième séance) du Comité consultatif de contrôle (1 <sup>er</sup> février 2021)	<b>Le Comité</b> a insisté sur la nécessité de procéder à un examen approfondi de la gouvernance des systèmes informatiques de la FAO et de leur vulnérabilité, des risques et des plans d'atténuation correspondants, et il a consacré une séance spéciale à l'examen des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication, en février 2021.